





## GRAND PRÉVÔT DES FORCES CANADIENNES



### AVANT-PROPOS

Je suis honoré de présenter le rapport annuel du Grand prévôt des Forces canadiennes pour l'année 2000. Il y a quatre ans, la police militaire des Forces canadiennes amorçait un renouvellement complet en vue d'améliorer la qualité des services de maintien de l'ordre. Le présent rapport confirme que nous avons réussi à transformer la prestation des services de maintien de l'ordre en mettant davantage l'accent sur le client et en comprenant mieux la vaste communauté que nous desservons.

Au cours des douze derniers mois, nous avons réalisé des progrès notables dans les initiatives figurant au Rapport annuel de 1999. Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre du Programme d'aide aux victimes de la police militaire l'été dernier et la nomination d'un coordonnateur de l'aide aux victimes dans chacune des régions desservies

par le Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC) ont connu un succès retentissant. Tel que prévu, le programme fournit aux victimes de l'information et un soutien nécessaires et un moyen de recourir aux services d'aide aux victimes offerts par d'autres organismes de soutien des ministères, des Forces canadiennes et du secteur civil.

La qualité et la prestation professionnelle des services de maintien de l'ordre et des services d'enquête ont été améliorées et nous avons réalisé d'excellents progrès dans plusieurs initiatives d'envergure liées à la sélection, à la formation, au perfectionnement professionnel et à l'emploi du personnel de la police militaire, y compris de nouvelles normes de formation; une période d'emploi provisoire pour les nouveaux diplômés de la police militaire; une amélioration des possibilités de perfectionnement professionnel grâce à des échanges avec des organismes civils chargés de l'exécution de la loi; de nouvelles possibilités d'enseignement universitaire et d'enseignement universitaire supérieur pour les membres actifs; et un programme obligatoire de formation pour la confirmation des titres de compétence pour les agents de la police militaire qui ont exercé d'autres

fonctions que les tâches policières durant des périodes prolongées. Cet engagement à long terme visant à améliorer la prestation des services de maintien de l'ordre souligne l'engagement du GPFC à faire en sorte que la police militaire continue d'assumer un rôle de leadership dans la prestation de services de maintien de l'ordre qui vont au-delà des attentes du Ministère.

Des méthodes d'évaluation de la pertinence et de sélection par voie de concours pour des candidats au poste de sous-officier de la police militaire ont été mises en œuvre avec succès en 1999. Cette année, la Direction - Recherche et évaluation en ressources humaines a commencé à élaborer des outils d'évaluation précis pour les candidats au poste d'officier commissionné de la police militaire. Conformément aux pratiques d'emploi en vigueur dans les services policiers civils, la procédure du Centre d'évaluation de la police militaire (CEPM) sera mise en application pour les candidats au poste d'officier commissionné de la PM en 2001.

Le fait d'investir dans nos gens favorisera la réussite et l'amélioration continues. En investissant dans les mécanismes d'évaluation et de sélection, nous faisons en sorte que seulement les aspirants à

une carrière dans la police militaire qui illustrent le caractère, les valeurs et les qualités personnelles indispensables d'un officier de police au XXI<sup>e</sup> siècle seront affectés à des tâches de maintien de l'ordre en tant que représentants des Forces canadiennes.

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CEPPM) a été créée le 1<sup>er</sup> décembre 1999. Au cours de la dernière année, la police militaire a saisi l'occasion d'apprendre et de grandir à partir de la surveillance et de l'examen des agissements de la police militaire. La CEPPM est le premier organisme de surveillance externe, indépendant et civil chargé d'analyser les questions d'éthique et de conduite de la police militaire. La CEPPM a le pouvoir d'analyser et d'enquêter au besoin sur les plaintes des citoyens déposées contre la police militaire dans l'accomplissement de ses tâches et fonctions de maintien de l'ordre, et est le seul organisme habilité à régler les plaintes d'ingérence dans toute enquête de la police militaire. Au cours de sa première année complète d'opération, le travail de la CEPPM a amélioré la responsabilisation de la police militaire et a favorisé la promotion des normes d'éthique et des normes professionnelles les plus élevées en matière

de maintien de l'ordre dans l'ensemble de la Branche des services de police militaire.

Je suis heureux d'annoncer que l'étude menée par KPMG au nom du Chef – Service d'examen en juin 2000 a révélé que les ressources affectées présentement aux organisations du GPFC et du SNEFC sont suffisantes pour remplir les tâches assignées. Le rapport offrait aux deux organisations des possibilités d'améliorer l'efficacité et un modèle visant à travailler « de façon plus astucieuse ». Le GPFC a appuyé toutes les recommandations soumises.

Le présent Rapport annuel confirme que la police militaire s'engage à respecter les principes d'une amélioration continue. Bien que le fondement soit établi, je ne sous-estime pas les défis qui nous attendent. Diverses stratégies visant à favoriser le maintien en poste de policiers militaires expérimentés feront l'objet d'un examen ministériel en 2001. Pour atteindre les objectifs en matière de recrutement, des membres de la police militaire de l'ensemble du Canada prêteront main-forte aux agents de recrutement des Forces canadiennes pour promouvoir les Forces canadiennes et le choix d'une carrière dans la police militaire.

On assistera en 2001 à la mise en œuvre initiale d'un nouveau système de gestion de l'information dans l'ensemble des organisations du GPFC et du SNEFC. En 2002 et 2003, ce système sera implanté dans toutes les unités de police militaire des FC. La mise en œuvre du Système d'information – Sécurité et police militaire (SISEPM) modifiera complètement la façon dont la police militaire fait le compte rendu des incidents et gère l'information. Le SISEPM nous fournira l'occasion d'adapter les tendances à notre Programme de protection des ressources nationales et à nos stratégies de prévention du crime.

Les réalisations de l'année dernière témoignent du dévouement des gens chargés de maintenir l'excellence, le professionnalisme et l'intégrité de la police militaire des Forces canadiennes. Sous le commandement de l'ancien GPFC, le brigadier-général Samson, nos diverses initiatives de renouvellement ont connu un succès retentissant. Je crois fermement qu'en 2001 et dans les années à venir, la police militaire continuera de changer et de mieux servir les Forces canadiennes et nos collectivités au Canada et dans le cadre d'opérations de maintien de la paix à l'étranger.

## **CHOIX DU NOUVEAU GPFC**

L'une des recommandations du *Rapport du Groupe consultatif spécial sur la justice militaire et sur les services d'enquête de la police militaire* daté du 25 mars 1997, présidé par le juge en chef Dickson, était que le Service national des enquêtes des Forces canadiennes agisse indépendamment de la chaîne de commandement. Conformément à cette recommandation, le GPFC et le Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) ont signé un cadre de responsabilisation le 2 mars 1998. Ce dernier décrit les rôles et la relation qui existe entre le VCEMD et le GPFC et souligne l'indépendance des enquêtes sur les infractions criminelles et les infractions d'ordre militaire qui relèvent du GPFC.

En outre une procédure de sélection a été créée en 2000 pour préserver l'indépendance de la sélection du titulaire du poste de GPFC de toute présomption d'influence de la part de la chaîne de commandement.

Par conséquent, en juin 2000, un comité de sélection constitué de quatre personnes, soit deux officiers et deux membres civils de l'extérieur, a été créé pour

examiner les dossiers des candidats et diriger une entrevue individuelle structurée. Les membres du comité de sélection comprenaient le VCEMD, le Chef d'état-major de l'Armée de terre, un ancien chef du Service de police régional d'Ottawa-Carleton et un avocat de la Couronne adjoint retraité. À partir de la liste de sept candidats, le comité a choisi à l'unanimité un candidat pour pourvoir le poste de GPFC.

Le 15 janvier 2001, le colonel Cooper acceptait sa nomination comme GPFC et le commandement du SNEFC, des mains du brigadier-général Samson qui acceptait de nouvelles responsabilités comme Directeur général – Renseignement.



*Le brigadier-général Samson remet le commandement de la police militaire des FC au colonel Cooper.*



## Partie I – Activités courantes

### PLAN STRATÉGIQUE DE LA POLICE MILITAIRE DES FORCES CANADIENNES

Au Symposium du GPFC de 2000, la police militaire a élaboré un plan stratégique équivalant au plan *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*. Pour faire en sorte que la police militaire continue d'être reconnue pour son excellence, les objectifs stratégiques suivants ont été établis :

- créer et maintenir une capacité opérationnelle bien définie;
- promouvoir l'innovation et explorer de nouvelles technologies;
- favoriser la communication, le souci du client et les partenariats;
- perfectionner, rémunérer et souligner le mérite de nos employés;
- offrir un leadership policier, une éthique, une image et inspirer confiance.



*La PM monte la garde au Kosovo, pendant que des enfants viennent voir les soldats canadiens en action.*

### OPÉRATIONS

Le soutien de la PM dans le cadre d'opérations internationales a connu une baisse comparativement au rythme opérationnel trépidant enregistré en 1999. L'intervention de la police militaire dans des opérations des Forces canadiennes a été réduite à son plus bas niveau depuis 1996. Étant donné que la PM ne participe plus aux opérations *Kinetic* (Kosovo), *Toucan* (Timor-Oriental) et depuis janvier 2001 à l'opération *Echo* (Aviano), elle est tout à fait prête à relever de nouveaux défis opérationnels dans des opérations des FC dans le monde entier.

La police militaire des FC a fourni un appui aux missions suivantes en 2000 :

- Balkans – Groupe de travail sur la Bosnie-Herzégovine (GTBH) : La PM joue un rôle important au sein de la Division multinationale (DM) en Bosnie-Herzégovine, qui devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. En plus de fournir un peloton de PM pour appuyer le groupement tactique canadien, un lieutenant-colonel de la police militaire des FC agit comme Grand prévôt de la force de stabilisation multinationale.
- Érythrée et Éthiopie – Force de travail sur l’Afrique orientale (FTAO) : L’opération *Eclipse* est l’élément de combat qui représente la contribution des FC à la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE). Au sein du groupe-compagnie des FC qui s’est déployé avec la brigade d’intervention stratégique rapide dirigée par les Pays-Bas, une section de la PM est déployée pour fournir le soutien national en matière de maintien de l’ordre.
- Moyen-Orient – Force des Nations Unies chargée d’observer le désengagement (FNUOD) Plateau du Golan : Sept agents de la PM sont affectés à l’opération *Danaca*. La police militaire des FC dirige le peloton multinational de la PM.



*Des agents de la PM du Camp Maple Leaf en Bosnie distribuent à des réfugiés kosovars à l’hôpital situé à proximité du campement canadien des bottes achetées dans le cadre d’une collecte de fonds organisée par un concessionnaire Tim Horton à Carleton Place, Ontario.*

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des déploiements de la PM :

Opération	Effectifs de la PM
<b>PALLADIUM</b> (déc. 1996 – aujourd’hui) OTAN Bosnie-Herzégovine	Total : 31
<b>DANACA</b> (1974 – aujourd’hui) ONU Moyen-Orient	Total : 6
<b>ECHO</b> (avr. 1999 – 15 janv. 2001) OTAN Italie	Total : 4
<b>ÉCLIPSE</b> (déc. 2000 – juin 2001) ONU Érythrée et Éthiopie	Total : 8

## SERVICES DE POLICE

### Programme national de protection des ressources

La protection des ressources est une activité dynamique qui préconise la sauvegarde des ressources ministérielles. Si l'on tient compte de l'ensemble de la communauté militaire, cela comprend également la sécurité des familles de militaires.

Un projet est présentement en cours à l'échelle nationale, visant à synthétiser les activités existantes et la variété de programmes de protection des ressources du Ministère. Ce projet analysera également les programmes administrés par d'autres ministères et pays, ainsi que par des organisations non gouvernementales et des entreprises du secteur privé. Nous étudierons la possibilité de conclure des partenariats avec ces organismes.

### Comité de la police militaire sur les enjeux jeunesse

Consécutivement au Sommet national sur la jeunesse tenu en 1999, le GPFC et le gestionnaire du service national des

ressources jeunesse de l'Agence de soutien du personnel ont créé un comité mixte sur les enjeux jeunesse. Le comité élaborera un plan d'action pour promouvoir une relation positive entre les jeunes et la police militaire.

### Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

Le GPFC a assumé l'autorité ministérielle pour l'exploitation du système du CIPC au sein des Forces canadiennes. Le Grand prévôt adjoint (Police) - (GPA Police) agit comme coordonnateur du GPFC pour les terminaux du CIPC du MDN. Toutes les unités de police militaire ont accès au CIPC.



*La police militaire, ainsi que d'autres services policiers locaux aident Elmer, l'éléphant de la sécurité, à inaugurer la Semaine de la sécurité à Orléans, Ontario.*

## **SERVICE NATIONAL DES ENQUÊTES DES FORCES CANADIENNES**

Conformément aux attentes exprimées dans la directive cadre nationale relative aux enquêtes de la police militaire, révisée en 1999, le Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC) a continué en 2000 à collaborer avec la police militaire locale, lorsque cela s'avérait nécessaire pour la conduite d'enquêtes complexes et de nature délicate. Cette pratique a favorisé le développement d'une expertise d'enquête sur place. La première rotation importante de personnel dans le cadre du cycle annuel d'affectations a amélioré les partenariats étroits entre la police militaire locale et les membres du SNEFC; plusieurs des membres initiaux du SNEFC ont servi durant trois années avec l'organisation, depuis sa création en 1997. Cette rotation de personnel dans d'autres organisations de la PM améliore le solide partenariat d'enquête qui existe présentement.

### **Programme de renseignements criminels de la police militaire (PRCPM)**

Le Programme de renseignements criminels de la police militaire (PRCPM) a été créé en avril 2000, sous la direction du

commandant du SNEFC. Le PRCPM comprend une Section du renseignement criminel stratégique et un coordonnateur régional du renseignement criminel dans chacune des régions desservies par le SNEFC et est chargé de mener des activités dans le domaine du renseignement criminel pour appuyer les enquêtes du SNEFC dans l'ensemble du Canada et à l'étranger. En outre, les coordonnateurs régionaux du renseignement criminel doivent assurer une liaison étroite avec toutes les unités locales de la police militaire dans leurs régions respectives pour canaliser la collecte et la distribution de l'information en matière de renseignement criminel.

Le SNEFC a développé un partenariat étroit avec le principal organisme de partage d'information en matière de renseignement criminel, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), ainsi que chacun de ses bureaux provinciaux. Le SNEFC, représenté par le Programme de renseignements criminels de la police militaire (PRCPM) est maintenant un membre régulier du SCRC. Le GPFC occupe un poste de direction au Conseil d'administration. Ce partenariat étroit avec les autres organismes du renseignement criminel a pour objet de participer de façon tangible et significative

aux activités de la communauté nationale du renseignement criminel.

Grâce aux partenariats créés au sein de la PM et du SCRC, le PRCPM a recueilli de l'information qui a servi à créer 120 dossiers de renseignements criminels dans l'ensemble du pays. Ces dossiers ont surtout été utilisés par le SNEFC dans le cadre d'enquêtes précises concernant des infractions criminelles ou des infractions d'ordre militaire.

### **Échanges interorganismes**

Au cours de l'année, les membres du Service national des enquêtes des Forces canadiennes ont continué de participer à un vigoureux programme d'échanges interorganismes.

Voici quelques-uns des organismes d'exécution de la loi auprès desquels des enquêteurs ont été affectés :

- Direction des renseignements criminels de la GRC, Ottawa, Ontario;
- Division « K » de la GRC, Edmonton, Alberta;

- Service canadien des renseignements criminels, Ottawa, Ontario;
- Groupe des crimes graves de la GRC, Halifax, Nouvelle-Écosse;
- Service des renseignements criminels de la Nouvelle-Écosse.

En outre, un inspecteur de la Gendarmerie royale du Canada est responsable de la Section des enquêtes délicates du Service national des enquêtes des Forces canadiennes.

### **Soutien du SNEFC aux opérations**

Le détachement du Service national des enquêtes des Forces canadiennes en Bosnie-Herzégovine continue d'enquêter sur les infractions criminelles et les infractions d'ordre militaire visant ce théâtre d'opérations. Un deuxième détachement a aussi été établi en Macédoine par suite du déploiement de gardiens de la paix canadiens au Kosovo. Des enquêteurs des détachements régionaux du Service régional des enquêtes des Forces canadiennes sont envoyés sur le théâtre en alternance pour une période de six mois.

## **Aide aux victimes**

Pour appuyer les personnes qui peuvent participer à des enquêtes, le Service national des enquêtes des Forces canadiennes a établi un programme dans le cadre duquel un membre de l'équipe d'enquête communique tous les deux mois avec les victimes ou les plaignants. On a élargi la portée du programme pour intégrer des coordonnateurs d'aide aux victimes spécialisés. Au cours de l'année, chaque détachement du Service national des enquêtes des Forces canadiennes a créé un poste de coordonnateur d'aide aux victimes.

## **Sondage sur la satisfaction de la clientèle**

Durant une enquête, les enquêteurs du Service national des enquêtes des Forces canadiennes remettent à un échantillonnage de victimes, plaignants, témoins ou suspects un sondage sur la satisfaction de la clientèle préaffranchi. Les questionnaires sont renvoyés au Bureau du Grand prévôt des Forces canadiennes qui les examine en vue d'améliorer les services d'enquête et l'aide à la clientèle. Le programme de sondage sur la satisfaction de la clientèle est en vigueur depuis avril 2000. Jusqu'à maintenant, plus de 800 sondages ont été distribués. D'après les

réponses reçues, 95 % des répondants ont déclaré que la tenue des enquêtes au sein du SNEFC répondait à leurs attentes, ou les surpassait. Certains des commentaires additionnels fournis dans les questionnaires soulignaient un haut niveau de professionnalisme de la part des enquêteurs du SNEFC.

## **Survol statistique des enquêtes**

Le Service national des enquêtes des Forces canadiennes a entrepris 524 nouvelles enquêtes sur des actes criminels ou des infractions d'ordre militaire en 2000, comparativement à 980 en 1998 et 580 en 1999. Cela représente une réduction constante au cours des trois dernières années. Trois cent dix-huit (318) dossiers ont été reportés de 1999, soit un total de 842 dossiers traités en 2000. Le Service national des enquêtes des Forces canadiennes a réglé 567 dossiers en 2000, dont 276 étaient reportés de 1999.



## **SÉCURITÉ**

Le poste de Grand prévôt adjoint (Sécurité) qui était pourvu par un militaire sera désormais pourvu par un civil. Ce changement favorisera la stabilité et la continuité dans la gestion du Programme de sécurité du Ministère.

### **Programme d'entrevues**

Au printemps 2000, conformément aux méthodes de dotation en personnel de la fonction publique, dix agents responsables des entrevues ont été engagés pour appuyer les cinq sous-sections d'autorisations de sécurité situées à Victoria, Edmonton, Kingston, Ottawa et Halifax. Pour faciliter l'intégration dans leur nouvel emploi, on a fourni aux nouveaux employés une orientation en cours d'emploi et un programme officiel de formation. Un contrôle

permanent de la qualité, des visites d'aide d'état-major et les commentaires formulés dans les sondages sur la satisfaction de la clientèle confirment la réussite du programme d'entrevues. Les statistiques concernant les entrevues révèlent que 1 326 tâches d'entrevues ont été attribuées en 2000 aux 10 agents responsables des entrevues dans l'ensemble du Canada et que 1 767 ont été complétées.

### **Programme de contrôle sécuritaire**

Pour répondre aux demandes constantes d'autorisations de sécurité et d'enquêtes de sûreté, on a consacré beaucoup d'énergie à la mise en place du système automatisé de traitement des autorisations de sécurité (STAS) du MDN. Le STAS sert de modèle aux autres ministères. Le classement électronique de la documentation connexe a augmenté considérablement avec la mise en œuvre du STAS.

En 2001, le STAS sera amélioré et une nouvelle version sera disponible sur le Web. Cette mise à jour comprendra les amendements prévus à la politique gouvernementale en matière de sécurité.

Compte tenu de l'augmentation substantielle des efforts en matière de

recrutement, on prévoit que le GPFC devra traiter près du double de « nouvelles » demandes d'enquêtes de sûreté et d'autorisations de sécurité dans les trois prochaines années.

### **Programme de contrôle des visites**

La politique gouvernementale en matière de sécurité (PGS) reconnaît que les visites d'installations précises peuvent être restreintes pour des raisons de sécurité. Le Programme de contrôle des visites, qui a reçu l'aval du GPFC, permet l'accès à des installations restreintes du MDN par l'organisme demandeur. Le Ministère a enregistré une diminution de 8,4 % des demandes de permis de visite en 1999. Au total, 1 344 demandes ont été traitées en 2000. De ce nombre, 1 229 étaient des visites classifiées et 115 étaient non classifiées.

### **Sécurité des contrats**

La Section de la sécurité des contrats a continué de mettre l'accent sur la sensibilisation en matière de sécurité et le souci du client. En 2000, la Section de la sécurité des contrats a répondu à 1 823 demandes d'aide; une augmentation de 22,4 % comparativement à 1999.

L'augmentation des demandes d'aide constitue une réussite de l'approche dynamique de la Section concernant la sensibilisation à la sécurité. La Section a réussi à gérer efficacement l'augmentation de la charge de travail, en partie grâce à une légère diminution dans le traitement final de la sécurité des contrats.

<b>Activité</b>	<b>2000</b>	<b>1999</b>	<b>%</b>
Contrats traités	429	454	Diminution de 5,8 %
Contrats examinés (ne contenaient pas d'exigence en matière de sécurité)	108	112	Diminution de 3,7 %
Activités de consultation	1 823	1 783	Augmentation de 22,4 %

### **Manquements à la sécurité**

En 2000, 121 incidents liés à la sécurité ont été signalés et analysés par le personnel préposé à la sécurité du Ministère. Cela équivaut à une diminution de 14,8 % par rapport aux incidents signalés en 1999.



*Le bgén Samson accepte des mains du vice-amiral Garnett, Vice-chef d'état-major de la Défense, une plaque soulignant l'éthique des Forces canadiennes.*

## **NORMES PROFESSIONNELLES**

La Section des normes professionnelles, des plaintes et des enquêtes a reçu 93 plaintes en 2000 et 21 plaintes ont été reportées de 1999, soit un total de 114. Cela équivaut à une augmentation par rapport aux années précédentes, où 79 plaintes ont été déposées en 1999 et 80 en 1998. Consécutivement à la mise en application du Code de déontologie de la police militaire approuvé en 1999, le Grand prévôt adjoint (Normes professionnelles) enquête désormais sur les plaintes internes, en plus des plaintes des citoyens. Vingt-trois (23) enquêtes internes ont eu lieu en 2000, soit la majeure partie de l'augmentation du nombre de plaintes.

Sur un total combiné de 114 plaintes, 75 ont été réglées en 2000 et 39 ont été

reportées à 2001. En dépit de l'augmentation des plaintes, le nombre total d'allégations découlant de ces plaintes était comparable à l'année précédente; 208 en 2000 et 200 en 1999. Sur les 204 allégations qui ont été réglées en 2000, 41 (20 %) étaient fondées. Deux plaintes ont été réglées selon la procédure de règlement informel, comparativement à 5 en 1999 et 8 en 1998.

La Section des normes professionnelles effectue également des évaluations stratégiques de la PM pour valider le mode et les pratiques de fonctionnement d'une unité de la police militaire. Toutes les opérations de la police militaire doivent obligatoirement être conformes aux politiques et aux procédures techniques de la police militaire, à la Charte canadienne des droits et libertés, à la jurisprudence et aux normes policières canadiennes approuvées. Dix évaluations stratégiques ont été effectuées en 2000, comparativement à 16 en 1999 et 14 en 1998. De ce nombre, cinq étaient la deuxième évaluation de ce genre effectuée dans une unité précise.

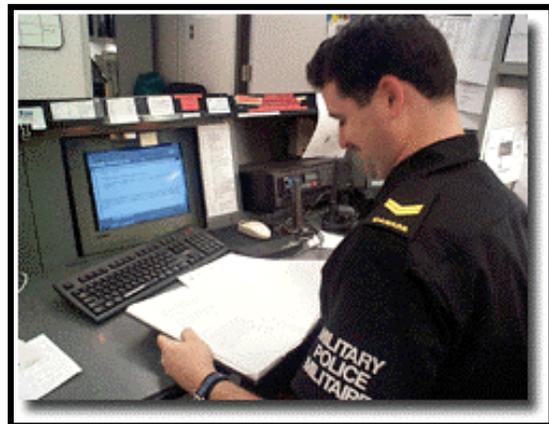
En outre, une évaluation fonctionnelle des poursuites à grande vitesse a été effectuée en 2000 et les conclusions ont été présentées à l'Académie de la Police militaire des Forces

canadiennes pour qu'on les intègre dans le programme de formation. Pour renforcer la capacité d'évaluation dans les unités de la PM des FC, un deuxième Cours d'évaluation stratégique des fonctions de la police militaire a été offert à l'Académie par la Section des normes professionnelles. Onze membres de la police militaire ont été formés à l'échelon de supervision, pour participer aux évaluations au sein de l'unité et aux évaluations stratégiques.

### **SYSTÈME D'INFORMATION – SÉCURITÉ ET POLICE MILITAIRE (SISEPM)**

En juin 2000, un marché a été accordé à Macdonald Dettwiler concernant la première étape du projet de Système d'information – sécurité et police militaire (SISEPM). La première étape du projet prévoit la création d'une base de données et d'un système de gestion des dossiers communs, ainsi qu'une interconnexion entre tous les détachements du Service national des enquêtes des Forces canadiennes et l'organisation du Grand prévôt des Forces canadiennes. L'unité de la police militaire qui appuie la région de la capitale nationale servira d'emplacement d'essai, et un réseau de formation sera installé à l'École de la

Police militaire des Forces canadiennes, à Borden, Ontario. La première étape devrait être achevée en décembre 2001. Dans le cadre de la deuxième étape, ces mêmes services seront fournis au reste des unités de la police militaire du pays. La deuxième étape devrait débuter au début de 2002 et s'achever en 2003.



## **PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRUCTURE DES GROUPES PROFESSIONNELS MILITAIRES**

L'équipe chargée du Plan de mise en œuvre de la structure des groupes professionnels militaires de la police militaire (PMOSGPM PM) a été formée en 2000. Le mandat de l'équipe chargée du PMOSGPM consistait à analyser et à mettre en application un certain nombre d'initiatives découlant des divers rapports sur la police militaire et la conduite des enquêtes, de la promulgation du projet de loi C-25 et de l'analyse des professions d'agent de sécurité et de police militaire. L'équipe chargée du PMOSGPM doit se pencher sur les questions suivantes :

- Le titre de spécialiste pour les officiers de la police militaire (OPM) et les sous-officiers de la police militaire (PM). Ce titre améliorera la coordination et la gestion du recrutement, de la sélection, de la formation et du perfectionnement professionnel et de l'emploi de la police militaire.
- Une période d'emploi provisoire (PEP) pour les nouveaux agents de la police militaire. La PEP correspond aux pratiques d'emploi dans les services policiers civils qui comprennent

généralement une période de probation d'une année.

- Une augmentation des affectations et des possibilités d'échange avec les organismes d'exécution de la loi.
- L'incorporation et l'officialisation des exigences d'admission, des procédures d'évaluation et de sélection intégrées dans la procédure du Centre d'évaluation de la police militaire mis en œuvre en 1999.



*Le commandant Moore, officier de la revue, inspecte une promotion de l'École de la Police militaire des Forces canadiennes.*

- L'établissement du nombre de postes d'instruction avancée requis. Cela fournira un éventail de possibilités sur le plan du perfectionnement professionnel, y compris l'enseignement universitaire supérieur et le perfectionnement, grâce à un emploi de spécialiste au sein d'un organisme d'exécution de la loi.

- La confirmation des titres de compétence de tous les agents de la police militaire qui ont exercé d'autres fonctions que les tâches policières durant plus de 36 mois consécutifs.
- Le développement d'un plus haut niveau de compétence opérationnelle chez les futurs officiers de la PM. À compter de 2001, tous les nouveaux candidats au poste d'officier de la PM devront suivre le Cours commun de l'Armée de terre, phase II.
- L'officialisation du financement pour la formation ordonnée par le GPFC à la suite de recommandations faites par les Comités d'examen des titres de créance de la police militaire (CETCPM) ou la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, ou d'enquêtes sur les normes professionnelles.

La proposition de l'équipe chargée du PMOSGPM, soumise en décembre 2000, fait présentement l'objet d'un examen ministériel. En outre, une étude sur la solde des agents de la police militaire a été achevée et soumise à l'examen du Directeur – Politique et

développement (Solde). Ces analyses se poursuivent.

## **FORMATION**

Trente agents de la PM ont suivi des cours internes en matière d'enquêtes criminelles, et plus de 145 d'entre eux ont suivi des cours portant sur l'exécution de la loi dans des établissements civils. En 2000, des agents de la police militaire ont suivi des cours au Collège canadien de police, au Collège de police de l'Ontario, à l'École nationale de police du Québec, au Service de police de Toronto, au Service canadien de renseignements criminels, au Service ontarien de renseignements criminels, au Laboratoire d'interrogation scientifique de Detroit, à la Division dépôt de la GRC, à l'École des enquêtes sur les incendies du Nouveau-Brunswick, à la Force de police d'Edmonton, au Atlantic Police College et au Service de police d'Ottawa.

## **TENUE DE PATROUILLE DE LA POLICE MILITAIRE**

La police militaire fait peau neuve en 2001. Dans le cadre de ce projet, les agents de la police militaire du grade de sergent ou d'un grade inférieur arboreront un nouvel uniforme de patrouille et une nouvelle tenue de travail.

L'uniforme de patrouille sera porté dans l'ensemble du Canada à compter du printemps 2001.





## Partie II – Aperçu statistique

### Généralités

Cette partie du Rapport annuel donne un aperçu statistique des catégories d'infractions qui continuent d'avoir une incidence sur le Ministère et sur le personnel et les ressources des Forces canadiennes. Là où elles sont disponibles, vous trouverez les données concernant les années précédentes à des fins de comparaison.

### Compétence

Le champ de compétence de la police militaire englobe tous les établissements du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes au Canada. Conformément à l'article 156 de la *Loi sur la défense nationale*, la police militaire a le mandat de faire respecter la loi et l'ordre public dans les Forces canadiennes et sur la propriété de la Défense nationale. Les membres de la police militaire sont aussi des agents de la paix aux termes du *Code criminel du Canada* et ils exécutent des fonctions policières à l'égard des personnes qui sont assujetties au Code de discipline militaire partout dans le monde, y compris les civils

l'extérieur du Canada.

### Population

Le bassin de population qui relève de la compétence de la police militaire varie constamment. Sont compris les membres de la Force régulière et de la Réserve, les membres du Ministère, les cadets, le Cadre des instructeurs de cadets et les familles des militaires qui habitent des logements militaires.

### Données

Les données présentées dans cette partie du Rapport annuel sont fondées sur les dossiers d'enquête envoyés au Grand prévôt des Forces canadiennes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2000, par les différentes unités de la police militaire à l'échelle nationale et internationale. Elles témoignent des actes criminels qui ont donné lieu à une enquête de la police militaire ou à une enquête de la police civile qui a un lien avec le milieu militaire. Les renseignements contenus dans les rapports d'enquête reçus après le 31 décembre 2000 seront présentés dans les rapports annuels ultérieurs. En raison

de ce qui précède, il faut souligner que les données du présent rapport peuvent être légèrement différentes de celles publiées dans le Rapport annuel 1999. Cela résulte d'un changement des périodes de production des rapports de l'année financière à l'année civile.

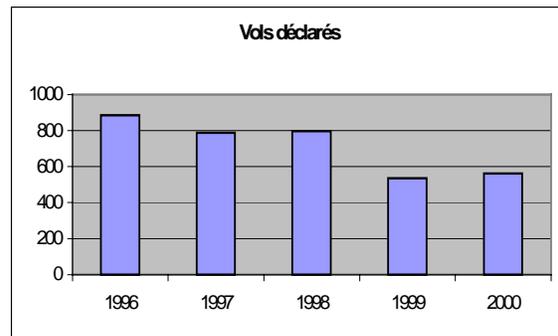
### Enquêtes

Le Grand prévôt des Forces canadiennes a reçu 3 343 dossiers d'enquête en 2000, comparativement à 3 088, 3 500 et 3 302 en 1997, 1998 et 1999 respectivement. Outre les dossiers d'enquête qu'a reçus le GPFC, un certain nombre de rapports d'enquête n'ont été distribués qu'à l'échelle locale. Ces rapports ont trait à des infractions mineures, des situations où le montant en cause était de 1 000 \$ ou moins, ou des incidents si peu graves qu'ils n'intéressent que le commandant concerné. En 2000, 10 101 rapports de la police militaire ont été publiés à l'échelle locale, comparativement à 8 798, 9 200 et 8 251 en 1997, 1998 et 1999 respectivement.

### Enquêtes sur les vols

Le nombre de vols dépassant 1 000 \$ a légèrement augmenté (4,5 %) comparativement aux données de 1999.

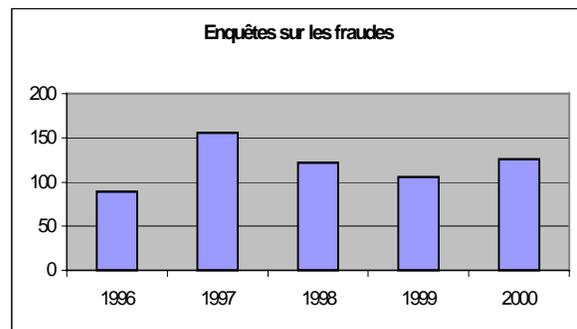
Cependant les enquêtes sur des vols sont



demeurées inférieures dans une proportion d'environ 25 % au nombre moyen d'enquêtes menées dans les quatre dernières années.

### Enquêtes sur les fraudes

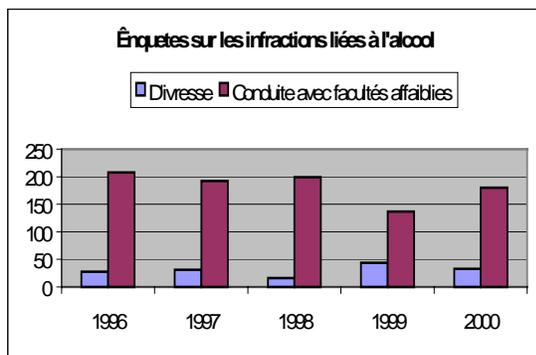
Les enquêtes sur les fraudes ont diminué considérablement de 1997 à 1999 (32 %). On a enregistré une augmentation de 16 % du nombre de fraudes déclarées en



2000; par conséquent la donnée de 2000 est comparable, mais légèrement supérieure 5% à la moyenne des quatre dernières années. La donnée de 2000 est légèrement inférieure (2 %) à la moyenne de 1997 à 1999.

### Enquêtes sur les infractions liées à l'alcool

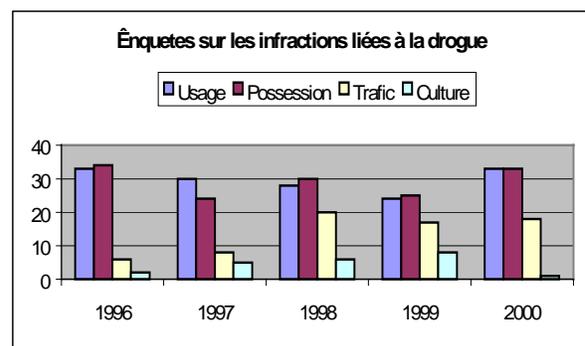
Les cas d'ivresse signalés ont chuté de 25 % comparativement à 1999; par conséquent le nombre d'incidents est légèrement au-dessus, mais est comparable à la moyenne des quatre dernières années, soit 30 incidents. Les cas signalés de conduite avec facultés affaiblies ont augmenté pour atteindre 180, comparativement à 137 en 1999. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation importante (24 %), cette donnée est légèrement au-dessous, mais comparable à la moyenne des quatre dernières années, soit 184 incidents.



### Enquêtes sur les infractions liées à la drogue

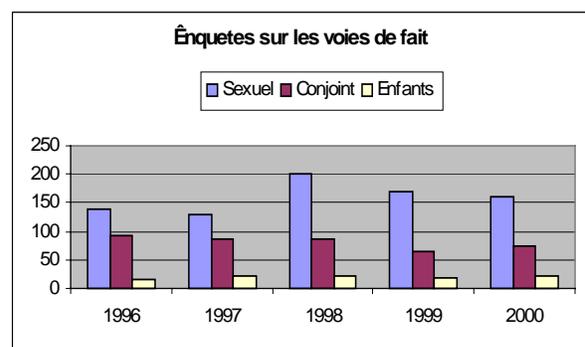
Le nombre conjugué d'incidents liés à la drogue dans le milieu de la Défense a augmenté en 2000, mais était comparable à la moyenne des quatre dernières années. Les incidents liés à l'usage et à la possession de drogues ont augmenté comparativement à 1999, le trafic de drogues demeurant

relativement constant. Les incidents liés à la culture de drogues ont diminué. La réduction du nombre d'incidents liés à la culture de drogues renverse la tendance enregistrée au cours des quatre dernières années. Les incidents liés au trafic se sont aussi stabilisés, après avoir connu une augmentation de 1996 à 1998.



### Enquêtes sur les voies de fait

Après une diminution importante du nombre d'enquêtes concernant des voies de fait contre le conjoint en 1999, on a assisté en 2000 à un retour aux niveaux enregistrés en 1997 et 1998. On dénombre 85 présumées victimes de voies de faits contre le conjoint, dont 85 % sont des femmes. Pour ce qui est



de la violence faite aux enfants, le nombre d'incidents déclarés a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes. La majorité des contrevenants (88 %) et des victimes (58 %) sont de sexe masculin. Il ne semble pas y avoir de nette tendance dans un élément des FC en particulier (Force aérienne, Armée de terre ou Forces maritimes).

### **Enquêtes sur les infractions à caractère sexuel**

On a signalé 191 infractions à caractère sexuel au Service national des enquêtes des Forces canadiennes et à d'autres unités de la police militaire en 2000. De ce nombre, 160 sont classées comme des agressions à caractère sexuel à divers degrés. Les données de 2000 illustrent une légère diminution de 9 % par rapport à 1999 et confirment une tendance vers une normalisation statistique concernant les infractions à caractère sexuel au cours des cinq dernières années.

La majorité des victimes d'infractions à caractère sexuel sont des femmes; 13 % sont des hommes. Environ 95 % des auteurs d'infractions à caractère sexuel connus sont des hommes.

En 2000, 30 % de toutes les infractions à caractère sexuel ont eu lieu dans des quartiers résidentiels, soit des résidences privées ou des logements de militaires célibataires. Environ 13 % ont eu lieu dans des unités de cadets, soit une diminution de 5 % par rapport à 1999. En outre, 18 % des incidents ont eu lieu dans des bases ou des manèges militaires et 12 % dans des hôtels, des bars ou des mess. Trois incidents ont eu lieu dans un lieu de travail.

Le plus souvent, l'agresseur est une connaissance de la victime (32 %), un inconnu ou un étranger (23 %), un collègue ou un superviseur (17 %). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la répartition des victimes et des contrevenants par composante pour les années 1996 à 2000.

Répartition par composante des Forces canadiennes					
	Contrevenants				
État	1996	1997	1998	1999	2000
Force régulière	80	75	146	70	69
Réserve	23	24	46	24	35
Cadet/instructeur	18	21	42	32	42
Employé du Ministère	2	2	3	1	4
Personne à charge	12	10	4	5	5
Civil	9	8	25	23	13
Autre	8	14	80	25	33

Répartition par composante des Forces canadiennes					
	Victimes				
État	1996	1997	1998	1999	2000
Force régulière	14	17	56	12	11
Réserve	22	19	37	23	37
Cadet/instructeur	31	38	75	50	51
Employé du Ministère	2	2	2	2	5
Personne à charge	36	29	39	20	14
Civil	43	39	81	37	50
Autre	4	10	56	9	27

de la Force régulière ou de la Force de réserve. Parmi ces 46 militaires, 41 étaient des hommes. Le nombre de tentatives de suicide a augmenté depuis 1998, avec 42 en 1998 et 54 en 1999. La dépression, la consommation d'alcool et de drogues et des problèmes personnels sont les principales causes mentionnées dans les rapports d'enquête.

### Enquêtes sur les suicides

Treize (13) suicides sont survenus en 2000; onze des victimes étaient des membres de la Force régulière. Toutes les victimes étaient des hommes. Le nombre de suicides diminue constamment après avoir connu un sommet en 1997 (17). On a enregistré 58 tentatives de suicide en 2000. De ce nombre, 46 mettaient en cause des membres



## Partie III – Initiatives à venir

### Réalisations de l'an 2000

Les initiatives décrites dans le Rapport annuel de 1999 ont été réalisées ou ont progressé en 2000. En résumé, ces initiatives comprenaient :

- La mise en œuvre d'un Programme d'aide aux victimes au sein de la police militaire et la nomination d'agents d'aide aux victimes dans toutes les unités du SNEFC.
- La réalisation de progrès dans plusieurs initiatives de changement en vue d'améliorer les possibilités d'emploi et l'avancement professionnel au sein de la police militaire.
- La mise en œuvre d'un programme de stage (probatoire) à l'intention de tous les nouveaux diplômés de la police militaire.
- La promotion et l'amélioration des possibilités de perfectionnement professionnel pour les membres de tous grades, par le biais d'échanges avec des organismes civils d'exécution de la loi.

### Construisons l'avenir

D'un point de vue stratégique, le GPFC dirigera la création d'un concept de soutien d'une police militaire mixte. Ce nouveau concept ira de pair avec la vision stratégique à long terme des Forces canadiennes et misera sur le renouvellement des compétences des membres de la police militaire et des spécialistes d'enquêtes, en vue de devenir un multiplicateur de force dans les opérations modernes de maintien de la paix.

En outre, des efforts considérables seront consentis pour faire progresser les nombreuses initiatives visant à améliorer le professionnalisme, l'emploi, l'avancement professionnel et la qualité de vie de la police militaire. On poursuivra de nouvelles initiatives liées au recrutement, au maintien en fonction et à la formation de la police militaire.

Nous mettrons davantage l'accent sur nos communautés clientes en favorisant la promotion et l'élaboration d'une philosophie policière axée sur la communauté. De pair avec cette philosophie, une stratégie nationale Jeunesse-police militaire sera mise en œuvre.

Les efforts seront mobilisés sur le renouvellement de la Politique de la Défense nationale en matière de sécurité et des instructions de la Défense nationale en matière de sécurité. La nouvelle orientation fournira un outil de gestion des risques pour la sécurité stimulant pour tous les usagers du Ministère.

Le SISEPM répond à un engagement ambitieux du GPFC à mener la police militaire à l'avant-garde de l'application pratique de la technologie de l'information. La mise en œuvre de la première étape du SISEPM assurera une relation plus étroite et une meilleure capacité d'échange d'information au sein de la police militaire. Le SISEPM amorcera un changement sur le plan des politiques, des procédures et de la gestion de l'information policières.

Ces initiatives futures appuient les piliers du changement jugé nécessaire au sein de la police militaire des Forces canadiennes. Je suis confiant qu'une fois qu'elles auront été mises en œuvre, ces initiatives permettront d'améliorer le service de la police militaire envers les Forces canadiennes et nos communautés clientes.

